



RAPPORT PRÉALABLE AU **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

En vertu de la législation applicable à l'ensemble du bloc communal, s'applique aux syndicats mixtes les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

...

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Présentation du Syndicat :

OUEST 35 a évolué de façon notable au cours du dernier mandat.

Au début du mandat, en 2014, OUEST 35 était composé de 11 collectivités adhérentes :

- . SIAEP MONTAUBAN-SAINT-MÉEN ;
- . Ville de MONTFORT-SUR-MEU ;
- . SIE FORÊT DE PAIMPONT ;
- . SIE MONTERFIL – LE VERGER ;
- . SIE LILLION ;
- . SIE MAURE-MERNEL ;
- . SIAEP LES BRUYÈRES ;
- . SIE GUIPRY-MESSAC-SAINT-MALO-DE-PHILY ;
- . SIE PORT DE ROCHE ;
- . Ville de REDON ;
- . SIE PAYS DE BAIN.

Puis, il y a eu des départs entraînant une réduction du périmètre de OUEST 35 :

- . 2015- SIE LILLION ;
- . 2015- Départ de la Commune de LE VERGER (Entraînant la dissolution du Syndicat) ;
- . 2019- SIAEP MONTAUBAN-SAINT-MÉEN ;

Il y a eu des fusions :

- . 2016- Entre le SIE FORÊT DE PAIMPONT et la Commune de MONTERFIL ;
- . 2014- Entre le SIE MAURE-MERNEL + le SIAEP LES BRUYÈRES ;
- . 2020- Entre le SIAEP LES BRUYÈRES + le SIE GUIPRY-MESSAC-SAINT-MALO-DE-PHILY ;

Il y a eu deux transferts de compétence en vertu de la loi NOTRe :

- . 2018- MONTFORT COMMUNAUTÉ s'est substituée à la Ville de MONTFORT-SUR-MEU ;
- . 2019- REDON AGGLOMÉRATION s'est substituée au SIE PORT DE ROCHE et à la Ville de REDON.

Actuellement, 5 collectivités adhèrent à OUEST 35 :

- . MONTFORT COMMUNAUTÉ ;
- . Syndicat Mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT ;
- . SIAEP LES BRUYÈRES ;
- . REDON AGGLOMÉRATION ;
- . Syndicat Mixte du PAYS DE BAIN.

MONTFORT COMMUNAUTÉ a délibéré en décembre 2020 pour demander son retrait.

La mission du Syndicat est double :

- . Produire de l'eau potable pour les collectivités adhérentes ;
- . Acheminer de l'eau potable achetée à l'EPTB VILAINE (Usine du Drezet à FEREL).

En 2019, en termes de volumes, l'équilibre a été le suivant :

- . Eau provenant des productions propres à OUEST 35 = 1 355 688 m³ soit environ 40 % ;
- . Eau importée de l'EPTB VILAINE = 2 103 166 m³ soit environ 60 %.

De façon plus marginale, OUEST 35 vend et importe de l'eau de CEBR et EAU DU MORBIHAN :

- . Volumes vendus = 303 183 m³
- . Volumes importés = 28 754 m³

Le patrimoine du Syndicat est constitué d'ouvrages (Châteaux d'eau, cuves de stockage, ...) et d'un réseau de transfert d'une longueur de 97 kms.



RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DU PRÉCÉDENT MANDAT :

Schématiquement, le fonctionnement financier du Syndicat peut être résumé ainsi :

Les **recettes perçues des collectivités adhérentes**,

. **Lors des ventes d'eau** (Part collectivité sur leurs factures d'eau) ;

. **Et par le biais de leurs participations** ;

Représentent la quasi-totalité des recettes du Syndicat.

Elles sont affectées :

. Pour une part, au paiement des **charges de la section de fonctionnement** ;

. Pour une autre part, à rembourser **la dette** constituée d'un emprunt à taux fixe ;

. Mais la majorité de ces recettes sert à payer les **dépenses d'investissement**.

A - LES RECETTES PERÇUES / LE PRIX DE L'EAU :

A.1 – LES VENTES D'EAU :

Les recettes les plus importantes sont perçues grâce aux ventes d'eau.

Celles-ci dépendent principalement de deux variables :

. Les volumes consommés ;

. Les tarifs applicables aux consommations.

La première variable évolue en fonction de multiples critères : évolution de la population, climat, habitudes de consommation, activités industrielles et agricoles, etc...

La seconde variable est un choix politique.

. Volumes vendus aux collectivités adhérentes – en m³ :

Toutes les collectivités adhérentes n'ont pas les mêmes besoins en achat d'eau.

Pour simplifier la lecture, les chiffres ci-après, tirés du tableau du même nom dans les RPQS, agglomèrent :

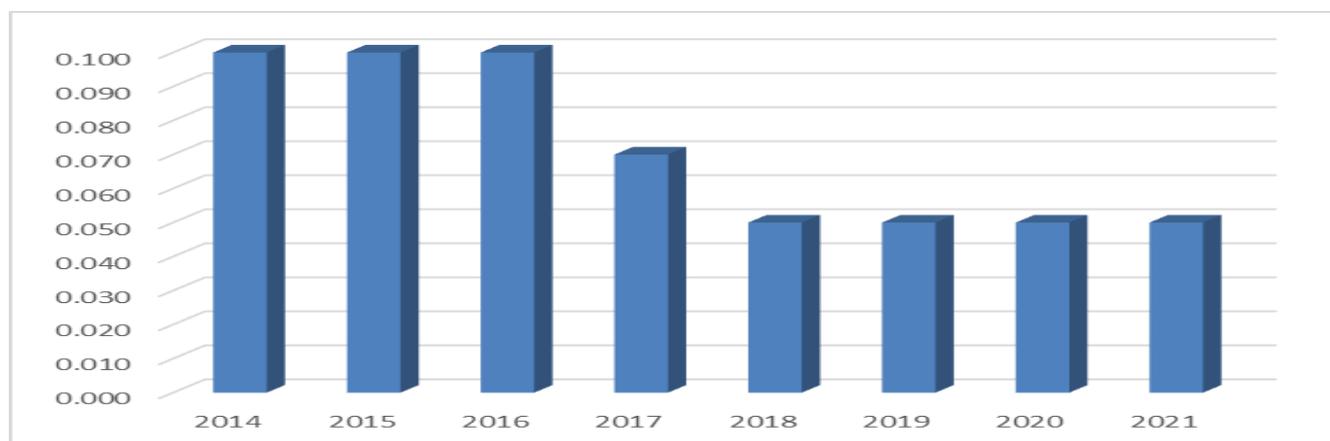
. Pour le SIAEP LES BRUYÈRES, les chiffres du SIE GUIPRY-MESSAC-SAINT-MALO-DE-PHILLY et de l'ancien SIAEP LES BRUYÈRES ;

. Et, pour REDON AGGLOMÉRATION, ceux de la Ville de REDON et de l'ancien SIE PORT-DE-ROCHE.

Volumes vendus - en m ³	2017	2018	2019
MONTFORT COMMUNAUTÉ	0	0	0
Syndicat Mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT	109 190	64 402	57 194
SIAEP LES BRUYÈRES	1 926 087	1 923 749	1 857 503
REDON AGGLOMÉRATION	727 655	755 565	746 130
Syndicat Mixte du PAYS DE BAIN	575 229	525 541	508 917

. Tarifs de vente – en € / m³ :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collectivités adhérentes	0,100	0,100	0,100	0,070	0,050	0,050	0,050	0,050
Collectivités non adhérentes	0,100	0,100	0,100	0,070	0,050	0,050	0,050	0,100



Il est rappelé que l'eau vendue a :

- . Soit été achetée à l'EPTB VILAINE ;
- . Soit été produite dans les stations de OUEST 35.

A.2 – LES PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LES COLLECTIVITÉS :

Contrairement aux achats d'eau, les participations sont versées par tous.

Les participations sont liées aux mètres cubes consommés (Année N-1) par les abonnés dans chacune des collectivités.

Le tarif n'ayant pas changé sur le mandat 2014 – 2020, la variation des recettes est liée à :

- . L'évolution des volumes ;
- . En 2020 - au départ du SIAEP MONTAUBAN-SAINT-MÉEN et à la non comptabilisation de MONTFORT COMMUNAUTÉ (RPQS 2019 non fourni).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des participations :	90 260 €	73 329 €	75 053 €	75 645 €	76 792 €	77 254 €	46 685 €

Pour mémoire, il a été créé un tarif « Collectivités extérieures », applicable à partir de 2021 (Pour compenser en partie la baisse liée au départ du SIAEP MONTAUBAN).

B - LES CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

B.1 – LES CHARGES GÉNÉRALES (Chapitre 011) :

Les charges récurrentes sont (En 2020) :

- . Le loyer et les charges du siège (Nettoyage) : (Environ 18 600 €) ;
- . L'assurance : (Environ 10 000 €) ;
- . Les frais de téléphone : (Environ 3 500 €) ;
- . Les taxes foncières : (Environ 1 900 €) ;
- . Divers frais : d'affranchissement, de location du photocopieur + coût copie, achats de fournitures administratives, entretien de véhicules, Nexity, etc... (Environ 11 000 €).

Soit une « base » de dépenses fixes d'approximativement : 45 000 €.

En fonction des années, d'autres charges s'ajoutent.

B.2 – LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012) :

Lors du précédent mandat, le Syndicat a employé 4 agents :

- . Un secrétaire (Titulaire CNRACL) ;
- . Un responsable du service technique (Titulaire CNRACL) ;
- . Un technicien (Titulaire CNRACL) ;
- . Un technicien (Contractuel IRCANTEC).

La masse salariale était atténuée par 2 remboursements :

1. Le secrétaire est mutualisé avec le SIAEP LES BRUYÈRES (60 % pour OUEST35 + 40% pour LES BRUYÈRES)

Le remboursement annuel par LES BRUYÈRES est d'environ 15 000 €.

2. Le service technique répond aux collectivités qui le sollicitent. Ses missions sont variables et la charge de travail peut changer fortement d'une année sur l'autre.

En contrepartie, les collectivités remboursent une part de masse salariale et de charges liées aux outils de travail :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût global :	191 039 €	177 768 €	172 604 €	184 964 €	196 927 €	197 611 €	205 178 €

Avec le départ du technicien contractuel IRCANTEC, au 28 février 2021, vont mécaniquement baisser :

- . La masse salariale 2021 et quelques charges ;
- . Mais également les remboursements.

Il est à noter qu'une formation auprès de l'OIEau était prévue en 2020. Elle devrait être reportée à 2021 si le contexte le permet.

B.3 – Transfert de fonds pour le compte du SMG 35.

Il s'agit d'une catégorie un peu particulière de dépenses / recettes de fonctionnement.

Le SMG 35 ne peut récupérer directement la surtaxe auprès du Délégué. Il en résulte des mouvements d'entrée et sortie des fonds par la comptabilité du Syndicat.

Le volume n'est pas négligeable et augmente sensiblement le montant de la section de fonctionnement. A titre d'exemple, en 2020, cela a représenté :

En recettes : 555 613 €

En dépenses : 514 570 €

Pour simplifier le propos, ces montants sont exclus de cette présentation.

C – LA DETTE :

Le Syndicat rembourse un emprunt à capital constant mais intérêts dégressifs :

Motif emprunt :	Année début :	Année de fin :	Taux :	Capital emprunté :	Capital restant dû au 31.12.2020	Échéances annuelles 2020 :
Réservoir des Fraux à PIPRIAC	2014	2029	3,51 %	1 663 000 €	1 025 516 €	145 403,03 €

Il est à noter que cet emprunt est intégralement remboursé, au fur et à mesure, par le SMG 35. En pratique, OUEST 35 n'a qu'à avancer les fonds.

D – L'AUTOFINANCEMENT :

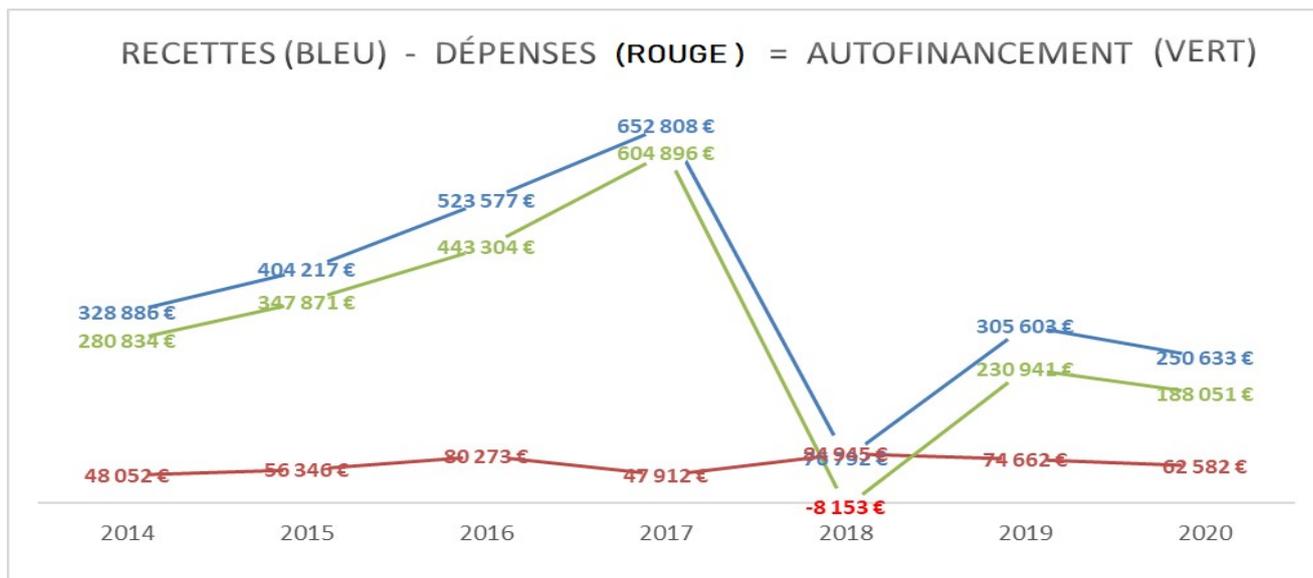
L'autofinancement est calculé par différence entre :

- . Les recettes constituées par :
 - Les ventes d'eau (Part syndicale) ;
 - Les participations ;
- . Et les charges fixes évoquées ci-dessus, savoir :
 - Le chapitre 011 ;
 - Le chapitre 012 (Moins les récupérations auprès des collectivités) ;

Pour simplifier la perception des chiffres, la surtaxe SMG n'est pas mentionnée.

Il en ressort le montant que le Syndicat peut affecter à l'investissement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vente d'eau	238 626 €	330 888 €	448 524 €	577 163 €	0 €	228 348 €	203 948 €
Participations	90 260 €	73 329 €	75 053 €	75 645 €	76 792 €	77 255 €	46 685 €
RECETTES :	328 886 €	404 217 €	523 577 €	652 808 €	76 792 €	305 603 €	250 633 €
Charges générales (011)	25 048 €	39 586 €	34 734 €	31 900 €	70 059 €	60 735 €	51 957 €
Charges de personnel (012)	23 004 €	16 760 €	45 539 €	16 012 €	14 886 €	13 927 €	10 625 €
DÉPENSES :	48 052 €	56 346 €	80 273 €	47 912 €	84 945 €	74 662 €	62 582 €
AUTOFINANCEMENT	280 834 €	347 871 €	443 304 €	604 896 €	- 8 153 €	230 941 €	188 051 €

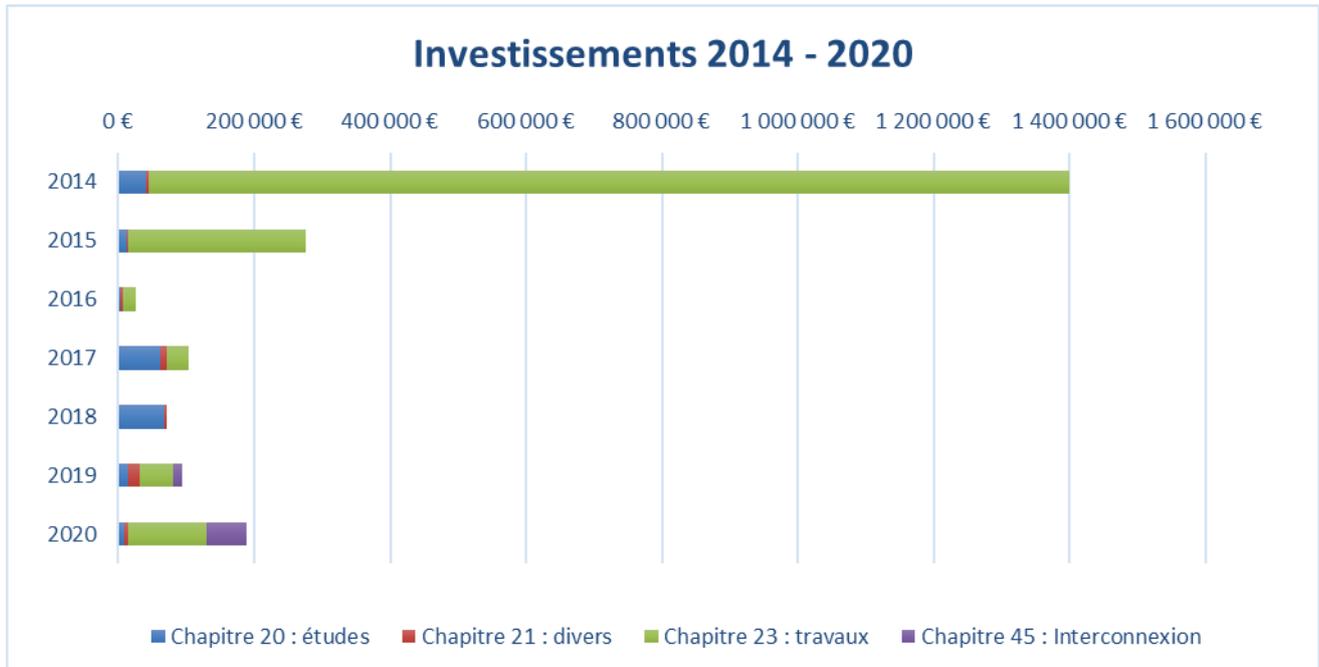


Sur les courbes de recettes et d'autofinancement, le creux de 2018 est lié à une erreur sur l'estimation des rattachements.

E – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Sur le mandat précédent, les chiffres des investissements ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 20 : études	41 152 €	13 281 €	3 045 €	62 415 €	67 560 €	13 634 €	8 771 €
Chapitre 21 : divers	4 132 €	1 178 €	2 982 €	9 661 €	2 901 €	17 040 €	5 829 €
Chapitre 23 : travaux	1 354 074 €	262 297 €	20 239 €	31 818 €	0 €	49 506 €	116 117 €
Chapitre 45 : Interco.						13 860 €	57 762 €
Total =	1 399 358 €	276 756 €	26 266 €	103 894 €	70 461 €	94 040 €	188 479 €



OUEST 35 a fait de gros travaux en début de mandat. Le rythme des dépenses a fléchi par la suite.

La courbe devrait de nouveau connaître un pic en 2021 / 2022 avec les travaux de l'interconnexion de sécurisation du Syndicat Mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT (SM EFP).

Plus en détail :

Pour les investissements terminés :

1. La construction du réservoir des Fraux, de 2000 m³, à PIPRIAC :

Le marché et les études avaient déjà démarré en 2011.
 Entre 2011 et 2013, 409 713,28 € ont été mandatés.

Mais la majorité des dépenses ont été faites sur le mandat précédent :

En 2014 : 1 329 630 € HT ;

En 2015 : 162 622 € HT ;

Et 2016 : 15 738 € HT.

Soit un coût global de 1 917 703 € (Dont 1 507 990 € sur le mandat).

Pour mémoire, cet investissement a été financé par un emprunt de 1 663 000 €.

Les échéances de cet emprunt sont remboursées par le SMG 35.

OUEST 35 a également perçu des subventions :

. De l'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE = 27 531 € (2013) + 64 239 € (2016) = 91 770 €

. Et du SMG35 pour la part études = 97 568 € (2014) + 39 987 € (2016) = 137 555 €

De sorte que le reste à charge est de :

25 378 €

2. **La réhabilitation du réservoir des Fraux, de 600 m³, à PIPRIAC :** = 97 720 €
94 339 € (2015) + 3 381 € (2016)
3. **Le comblement de 18 anciens forages (2017)** = 31 818 €
Ces dépenses ont fait l'objet de subventions de l'AGENCE DE L'EAU et du SMG 35 qui ont intégralement couvert les dépenses.
4. **Mise à jour des périmètres de protection (PPC) du Meneu - études préalables** = 22 377 €
5 999 € (2014) + 12 120 € (2015) + 1 884 € (2016) + 2 374 € (2018)
Ces dépenses ont fait l'objet de subventions de l'AGENCE DE L'EAU et du SMG 35 qui ont intégralement couvert les dépenses.
5. **Diverses études dans le cadre d'un groupement de commandes** = 85 601 €
. Étude préliminaire pour la sécurisation du SM EFP
. Études de diagnostic d'ouvrages
. Diagnostic des puits F2 et F3 à LANGON
. Mise à jour des conventions de vente d'eau en gros (VEG)
59 340 € (2017) + 25 926 € (2018) + 335 € (2020) pour la part OUEST 35.
6. **Le décolmatage du forage F4 « Etier » à LANGON (2019)** = 12 600 €
7. **La réhabilitation des forages F2 / F3 à LANGON** = 101 642 €
5 199 € (2019) + 96 443 € (2020)
Le reliquat devrait être payé en 2021 (Environ 1 300 €)
8. **Nouveau transformateur haute tension à l'usine de LANGON** = 71 266 €
49 506 € (2019) + 21 760 € (2020)

Pour les nouveaux investissements :

9. **Réhabilitation de la station du Meneu et la cuve de Bodiguel (2020)** = 11 814 €
- 10 **L'interconnexion vers le syndicat mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT et EAU DU MORBIHAN** = 71 622 €
13 860 € (2019) + 57 762 € (2020)

Une participation des deux autres syndicats est prévue.
Sur le mandat précédent, ils ont chacun reversé un 1er acompte ;
pour un montant total de 5 378 €.

Pour les investissements au profit des collectivités adhérentes :

Pour pouvoir être éligibles aux subventions du SMG 35, OUEST 35 a servi d'intermédiaire dans les dossiers suivants :

11 PPC Tizon, Saudrais, Bouexière = 36 876 €
Pour le SIAEP MONTAUBAN-SAINT-MÉEN
19 970 € (2014) + 900 € et 7 906 (2018) + 4000 € et 4100 € (2019)

Ces dépenses ont fait l'objet de subventions de l'AGENCE DE L'EAU et du SMG 35 à hauteur de 68 079 € (Celles présentées ci-dessus et d'autres dépenses plus anciennes).

12 PPC à MERNEL = 32 236 €
Pour le SIAEP LES BRUYÈRES
29 000 € (2018) + 3 236 € (2020)

Ces dépenses ont fait l'objet de subventions de l'AGENCE DE L'EAU et du SMG 35 à hauteur de 22 315 €. Des dossiers de subvention sont toujours en cours.

F – LES PRÉVISIONS :

S'il n'y a pas de raison particulière d'attendre une évolution des recettes, à l'inverse, les dépenses devraient monter de façon significative. Les principales dépenses prévues sont :

. Pour les gros travaux :

L'année 2021 verra le lancement des travaux relatifs à l'interconnexion de sécurisation du Syndicat Mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT / EAU DU MORBIHAN.

Lors de la CAO du 19 février 2021, le lot 1 du marché a été attribué pour 1 049 475 € HT.

Il a été décidé de relancer la consultation pour le lot 2. La seule réponse reçue présentait un montant de 534 986 € HT.

En 2021 mais surtout en 2022, OUEST 35 aura des participations à récupérer des deux autres syndicats.

. Pour les études :

1°) Les recherches en eau :

OUEST 35 dispose de 2 stations de production qui ne fournissent que 40 % des besoins en eau.

Les diagnostics effectués sur les captages ont montré que le forage F4 de LANGON se colmate toujours plus malgré les régénérations et les drains du puits F2 sont en très mauvais état.

La recherche d'autres points de captage est donc une nécessité à moyen / long terme.

Lors de la CAO du 19 février 2021, la phase 1 de ces recherches en eau a été attribuée au bureau d'études SCE (NANTES), pour un montant de 11 435 €.

2°) Études sur les traitements des métabolites :

Dans un courrier reçu le 24 février 2021, l'ARS a indiqué que les analyses sur les dérivés de pesticides (Métabolites) allaient entrer dans le contrôle sanitaire à partir d'avril et des non-conformités seront alors observés.

Les traitements nécessaires, très coûteux, obligeront à s'interroger sur la pertinence des captages du Meneu à PIPRIAC et de Port-de-Roche à LANGON. Il y aura donc des études préalables et d'éventuels travaux lourds à payer.

Si le choix est fait de maintenir ces productions, la nécessité d'un recours à l'emprunt sera probable. La bonne santé financière du Syndicat sera un atout pour obtenir des financements bancaires.

. Coût de la mise à jour des périmètres de protection du Meneu :

L'actualisation des périmètres s'accompagne d'indemnisations des propriétaires et des agriculteurs, ainsi que de travaux.

En 2018, ces indemnisations et travaux ont été chiffrées à 116 500 €.

L'arrêté préfectoral révisant les périmètres a été obtenu début 2020.
Il accorde 3 ans au Syndicat pour mettre en œuvre les mesures prescrites.

Fin 2020, un marché a été passé avec un géomètre pour élaborer les conventions, préparer les indemnisations. Il devrait être bien avancé en 2021 ; si nous ne rencontrons pas d'opposition, sous une forme ou sous une autre...

Avec la réserve exprimée au paragraphe précédent, il y a une relative urgence dans la mesure où il ne devrait plus être possible de solliciter des financements de l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE après 2021. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'AELB, début février, pour prendre date.

Le coût de fonctionnement limité et les recettes d'investissement ont permis, au fil du temps, de constituer des réserves :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compte bancaire au 31/12/N	1 550 865 €	1 532 130 €	2 379 216 €	2 978 794 €	2 716 761 €	2 948 913 €	2 832 473 €

Remarque : les chiffres ci-dessus incluent des fonds en transit avant reversement au SMG 35.

Ces réserves et la capacité d'autofinancement suffisent à couvrir les dépenses pour 2021.

♦♦♦